



Province de Québec  
Municipalité de Saint-Sylvestre  
MRC de Lotbinière

---

**RÈGLEMENT  
NUMERO 194-2025**

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES  
DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 194-2025 ÉDICTANT LE PROGRAMME D'AIDE  
FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Considérant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2. R.22) adopté en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement;

Considérant que les dispositions de ce règlement permettent de prévenir la pollution des lacs, des cours d'eau, des sources d'alimentation en eau et de l'environnement en général et ainsi d'assurer un contrôle qualitatif sur les installations septiques de son territoire;

Considérant qu'il est du devoir de la Municipalité de St-Sylvestre de faire respecter le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);

Considérant que par ce programme, la Municipalité autorise l'octroi d'une aide financière sous forme d'avance de fonds remboursable;

Considérant que les articles 4 et 92 de la loi sur les compétences municipales, lesquelles dispositions légales permettent à la Municipalité de mettre en place un programme visant la protection de l'environnement et l'octroi de subvention à ces fins;

Considérant que ce programme aura pour effet d'encourager la mise aux normes des installations septiques sur le territoire de la Municipalité de Saint-Sylvestre;

Considérant que par ce programme la Municipalité vise la protection de l'environnement;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de l'assemblée régulière du conseil municipal du 8 septembre 2025 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux conseillers au moins deux jours avant la présente séance et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Pour ces motifs, il est proposé par Gilbert Bilodeau , appuyé par Christian Routhier et résolu unanimement d'adopter le règlement 194-2025 qui décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent Code.

#### **ARTICLE 2 : DÉFINITIONS**

Dans le présent règlement, les mots et expressions suivants ont le sens et l'application que leur attribue le présent article :

**Aide financière** : L'aide financière accordée en vertu du présent règlement sous forme d'avance de fonds remboursable selon les modalités établies par le ou les règlements d'emprunt visant le financement du programme ;

**Certificat d'autorisation** : Certificat d'autorisation pour une installation septique délivré par la Municipalité en vertu de son Règlement sur les permis et certificats ;

**Fausse déclaration** : Une déclaration ou un renseignement erroné, la remise d'un document falsifié ainsi que toute omission ou toute information incomplète ayant pour effet d'accorder au propriétaire une aide financière à laquelle il n'a pas droit ;

**Fournisseur** : Personne morale ou physique qui fournit un bien ou un service professionnel ou technique :

**Installation septique** : L'installation d'évacuation et traitement des eaux usées, telle que déterminée au  
*Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*

(*chapitre Q-2, r.22*) : **Règlement d'emprunt** : Le ou les règlements d'emprunt visant

le financement du présent programme. **Travaux** : Un ouvrage matériel ou intellectuel

;

**Certificat de conformité** : certificat émis par un professionnel compétent dans la matière qui a assisté à la construction de l'installation septique et qui confirme que les travaux sont faits conformément aux plans et devis et au *Règlement sur L'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, c. Q-2, r. 22)*.

#### **ARTICLE 3 : OBJET**

Le présent règlement a pour but d'établir un programme visant la protection de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques, et ce, en effectuant la réfection des installations septiques non- conformes présentes sur son territoire, ci-après appelé « le Programme

#### **ARTICLE 4 : TERRITOIRE VISÉ**

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Sylvestre qui n'est pas desservi par le réseau d'égouts municipal

#### **ARTICLE 5 : BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS**

Est un bénéficiaire potentiel toute personne, physique ou morale, propriétaire d'une résidence isolée située sur le territoire de la Municipalité et qui n'est pas desservie par le réseau d'égouts municipal;

#### **ARTICLE 6 : RÉSIDENCES ISOLÉES NON ADMISSIBLES**

Ne sont pas admissibles à l'aide financière les résidences isolées suivantes :

- Une résidence isolée qui, relativement à son implantation ou sa localisation, ne respecte pas les règlements de la Municipalité ou ne bénéficie pas de droits acquis;
- Une résidence isolée pour laquelle il y a des arriérages de taxes impayées;
- Une résidence non imposable ou qui bénéficie d'une exemption de taxes;

#### **ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

Les travaux admissibles à une aide financière sont ceux visant la construction, la rénovation, la modification, la reconstruction, le déplacement ou l'agrandissement d'une installation septique d'une résidence isolée, incluant les coûts de services professionnels, afin de se conformer au *Règlement sur L'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, c. Q-2, r. 22)*. De plus, la demande d'aide financière doit rencontrer les conditions suivantes :

- Au moment de la demande, le propriétaire a reçu de la Municipalité un avis l'informant de la non- conformité de son installation sanitaire;
- L'installation septique est antérieure au 12 août 1981 ou, au moment de la demande, l'installation septique est non-conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2)* .

R.22);

- L'installation septique est postérieure au 12 août 1981 et est non conforme et désuète;
- Le propriétaire a formulé à la Municipalité une demande d'admissibilité au programme en utilisant le formulaire prévu à cet effet;
- L'installation septique projetée est conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, R.22)* et a fait l'objet de l'émission d'un permis;
- L'immeuble doit avoir un usage résidentiel;

#### **ARTICLE 8 : AIDE FINANCIÈRE**

L'aide financière prend la forme d'une avance de fonds remboursable. L'aide financière consentie est au coût réel des travaux, incluant les services professionnels. Sont exclus de l'aide financière tous les travaux liés au terrassement du terrain et à l'aménagement paysager.

L'aide financière sera consentie dans la mesure où des fonds sont disponibles à cette fin, soit par l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt, soit jusqu'à épuisement des sommes disponibles ou par toute autre décision du conseil.

L'aide financière est versée au propriétaire sur présentation des reçus établissant le coût des travaux. Dans le cas où les travaux ne sont pas payés, le propriétaire doit présenter les factures établissant les coûts des travaux. À ce moment, le remboursement sera effectué conjointement au propriétaire et à l'entrepreneur ayant réalisé les travaux.

Une étude de caractérisation du sol et le certificat de conformité sont obligatoires et devront être dûment signés par des professionnels qualifiés en la matière, attestant que l'installation septique est conforme aux dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)*. Les honoraires professionnels sont remboursables de la même façon que les travaux.

#### **ARTICLE 9 : TAUX D'INTÉRÊT**

L'aide financière sous forme d'avance de fonds consentie par la Municipalité porte intérêts au taux obtenu par la Municipalité en regard de l'emprunt qui finance le programme instauré par le présent règlement.

#### **ARTICLE 10 : ADMINISTRATION**

L'administration et l'application du présent règlement relèvent de la direction générale ainsi que tout autre fonctionnaire désigné. La Municipalité bénéficie d'un

délai de soixante (60) jours pour le traitement d'une demande et sa présentation au conseil municipal et ce, à compter du dépôt des factures établissant le coût des travaux accompagné du certificat de conformité.

#### **ARTICLE 11 : REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE**

Le remboursement de l'aide financière s'effectue par l'imposition d'une compensation prévue aux termes du règlement d'emprunt qui finance le programme.

En vertu de l'article 96 de la loi sur les compétences municipales, la somme due annuellement à la Municipalité en remboursement du prêt (capital et intérêts) est assimilée à une taxe foncière et payable de la même façon.

Malgré le terme accordé pour le remboursement du prêt, le solde du prêt (capital et intérêts) devient immédiatement exigible à la date où il est constaté que le propriétaire ou son représentant autorisé a fait une fausse déclaration ou produit de faux documents pour obtenir de la Municipalité un prêt dans le cadre du programme.

#### **ARTICLE 12 : FINANCEMENT DU PROGRAMME**

Le programme est financé par un règlement d'emprunt adopté par la Municipalité de Saint-Sylvestre et remboursable sur une période de 15 ans.

#### **ARTICLE 13 : DURÉE DU PROGRAMME**

Le programme instauré par le présent règlement est pour une durée de cinq (5) ans et prend effet à compter de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt adopté par la Municipalité de Saint-Sylvestre pour le financement du présent programme.

#### **ARTICLE 13 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à loi.

**Avis de motion : 8 septembre 2025**

**Dépôt du projet de règlement : 8**

**septembre 2025 Adoption du**

**règlement : 1 octobre 2025**

**Entrée en vigueur du règlement : 1 octobre 2025**

---

**Nancy Lehoux**  
Mairesse  
trésorière

---

**Louise Breton**  
Direction générale, greffière-

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE PAIEMENT

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Nom : _____	Prénom : _____
Adresse de correspondance : _____	Code postal : _____
Ville : _____	Téléphone : _____
Courriel : _____	Cellulaire : _____
Adresse de la propriété visée : _____	
Nom de l'entreprise propriétaire : _____ <b>(si la propriété visée appartient à une société)</b>	

Je demande le paiement  Total  Conjoint de l'aide financière qui m'a été accordée à la suite de ma demande déposée le \_\_\_\_\_ (date)

J'atteste que j'ai fourni à la municipalité les documents requis en vertu de l'article 8 du Règlement 194- 2025 *Programme de mise aux normes des installations septiques* de la municipalité de St-Sylvestre et que ceux-ci ne comportent que les frais reliés aux travaux admissibles pour l'installation septique.

En signant ce formulaire, j'autorise la municipalité à effectuer le paiement de la manière prévue à l'article 8 du Règlement 194-2025 et reconnais que je demeure responsable du paiement de tout autre montant pouvant être dû pour des travaux non admissibles selon le programme.

J'autorise également la municipalité à effectuer le remboursement de l'aide financière de la manière prévue à l'article 11 du Règlement 194-2025 *Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques* de la Municipalité de Saint-Sylvestre et au Règlement d'emprunt.

En foi de quoi, j'ai signé,

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

\_\_\_\_\_  
Date

**Vous devez faire parvenir votre demande ainsi que tous les documents par courrier, en personne ou par courriel aux coordonnées suivantes :**

**Municipalité de Saint-Sylvestre  
a/s Louise Breton, directrice  
générale 423-B, rue Principale  
Saint-Sylvestre,  
QC G0S 3C0  
Courriel : [dq@st-sylvestre.org](mailto:dq@st-sylvestre.org)**

**Pour toutes questions, veuillez communiquer avec la direction générale au 418 596-2384 poste 4**

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
Demande reçue le : _____
Demande vérifiée le : _____
Date du paiement : _____
Nom de la personne responsable : _____
Signature : _____

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME  
D'AIDE  
FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS  
SEPTIQUES**

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Nom : _____	Prénom : _____
Adresse de correspondance : _____	Code postal : _____
Ville : _____	Téléphone : _____
Courriel : _____	Cellulaire : _____
Adresse de la propriété visée : _____	
Nom de l'entreprise propriétaire : _____	
<b>(si la propriété visée appartient à une société)</b>	

À l'officier municipal,

Je demande qu'une aide financière pour la mise aux normes de mon installation septique me soit accordée en vertu de Règlement 194-2025 *Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques de la Municipalité de Saint-Sylvestre*. Je comprends et j'accepte que cette aide me soit versée sous forme d'avance de fonds remboursable avec intérêts selon les termes du Règlement d'emprunt. Je comprends que le taux d'intérêt ne sera connu que lorsque le règlement d'emprunt sera financé et que des frais d'intérêts temporaires seront rajoutés au montant de la demande. Je comprends que la somme due en vertu de la présente demande sera assimilée à une taxe foncière et qu'elle sera liée à l'immeuble et non au propriétaire.

J'atteste que :

- À ma connaissance, mon installation septique est non fonctionnelle, polluante ou non conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*;
- À ma connaissance, tous les renseignements et documents fournis dans le cadre de la présente demande sont vrais et complets.

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIEUR OU DU TECHNOLOGUE PROFESSIONNEL	
Nom de l'entreprise : _____	
Numéro de membre de l'ordre professionnel : _____	
Prénom et nom de la personne ressource : _____	
Adresse professionnelle : _____	
Courriel : _____	Téléphone : _____

A	Montant total de la soumission ou de la facture avec taxes : _____
---	--

**IDENTIFICATION DU PREMIER ENTREPRENEUR**

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_ Licence RBQ : \_\_\_\_\_

Prénom et nom de la personne ressource : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

B	Montant total de la soumission ou de la facture avec taxes : _____
---	--

**IDENTIFICATION DU SECOND ENTREPRENEUR (S'IL Y A LIEU)**

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_ Licence RBQ : \_\_\_\_\_

Prénom et nom de la personne ressource : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

C	Montant total de la soumission ou de la facture avec taxes : _____
---	--

Les documents suivants sont joints au présent formulaire de demande :

- Un rapport conforme aux documents requis pour une demande de Certificat d'installation septique en vertu du Règlement sur les permis et certificats de la Municipalité et la facture détaillée incluant les taxes applicables de la personne qui a produit le rapport.
- Au moins une soumission détaillée d'un entrepreneur détenant la licence « 2.4. Entrepreneur en systèmes d'assainissement autonome » délivrée par la Régie du bâtiment ou la facture détaillée incluant les taxes (**nous suggérons de faire compléter deux soumissions afin de trouver le meilleur prix**)
- Le numéro de licence ou de permis ou une copie de la licence de l'entrepreneur pour chacun des fournisseurs
- Les numéros de TPS et de TVQ de chacun des fournisseurs

Je comprends que des documents supplémentaires peuvent m'être exigés dans le cadre de la présente demande et je m'engage à les fournir.

Je m'engage à respecter les dispositions du Règlement no 194-2025 *Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques de la Municipalité de Saint-Sylvestre* et à obtenir tous les permis nécessaires à la réalisation des travaux. Je comprends que l'aide accordée peut aussi être révoqué.

En foi de quoi, j'ai signé,

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

\_\_\_\_\_  
Date

**Vous devez faire parvenir votre demande ainsi que tous les documents par courriel, en personne ou par courriel aux coordonnées suivantes :**

**Municipalité de Saint-Sylvestre  
a/s Louise Breton, directrice  
générale 423-B, rue Principale  
Saint-Sylvestre,  
qc G0S 3Co  
Courriel : [dg@st-sylvestre.org](mailto:dg@st-sylvestre.org)**

**Pour toutes questions, veuillez communiquer avec la direction générale au 418 596-2384 poste**

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

**Demande reçue le :** \_\_\_\_\_

**Demande vérifiée le :** \_\_\_\_\_

**Date du paiement :** \_\_\_\_\_

**Nom de la personne responsable :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_

**Statut de la demande**

**Approuvée le :** \_\_\_\_\_ **Montant réservé :** \_\_\_\_\_

**Refusée le :** \_\_\_\_\_

**Motif du refus :**

**Nom de la personne responsable :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_